

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-3-6-5

Séance du vendredi 11 mars 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

C633, C751 ET C233 GERPLAN : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS - EVALUATION DE LA DEMARCHE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'attribuer une subvention :
 - ❖ à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la création de deux vergers conservatoires à ANDOLSHEIM et à MUNTZENHEIM, d'un montant de 620 € (montant éligible de 1.550 €, taux d'intervention de 40%), qui seront prélevés sur le programme C233, chapitre 204, nature 20414, fonction 738 ;
 - ❖ à la communauté de communes du Pays de Brisach pour la plantation de haies vives et de fruitiers haute tige, d'un montant de 813 € (montant éligible de 2.032 €, taux d'intervention de 40 % pour les haies) et de 1.462 € (montant éligible de 3.654 €, taux d'intervention de 40% pour les fruitiers), qui seront prélevés sur le programme C233, chapitre 204, nature 20414, fonction 738 ;
 - ❖ à la communauté de communes du Pays de Brisach pour la réalisation de panneaux d'information sur la gestion environnementale des espaces verts, d'un montant de 803€ (montant éligible de 1.605 €, taux d'intervention de 50 %), qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738
 - ❖ à la communauté de communes du Pays de Brisach pour ses animations « nature » 2010, d'un montant de 4.267 € (montant éligible de 8.534 €, taux d'intervention de 50 %), qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;

- ❖ à la commune de BOURBACH-LE-HAUT pour la remise en état d'un ancien verger et la plantation de fruitiers haute tige, d'un montant de 592 € (montant éligible de 1.479 €, taux d'intervention de 40 %), qui seront prélevés sur le programme C233, chapitre 204, nature 20414, fonction 738 ;
- ❖ à la communauté de communes du Secteur d'Illfurth pour son cycle d'animations « nature gourmande » 2010, d'un montant de 1.743 € (montant éligible de 3.486 €, taux d'intervention de 50 %), qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738.

Décide également de donner un avis favorable à la réalisation d'une évaluation de la démarche GERPLAN. La dépense sera imputée sur le programme C633, chapitre 011, nature 617, fonction 738.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03846	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Réalisation de panneaux d'information sur la gestion environnementale des espaces verts Montant subventionnable : 1 605,00 Taux : 50%	803,00
GPL03847	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Animations nature 2010 Montant subventionnable : 8 534,00 Taux : 50%	4 267,00
GPL03785	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH Cycle d'animations grand public Montant subventionnable : 3 486,00 Taux : 50%	1 743,00
Total		6 813,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03618	BOURBACH-LE-HAUT Plantation verger communal à Bourbach- le-Haut (2ème tranche)	0,00		592,00
VPA03616	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Création de haies vives sur la communauté de communes du Pays de Brisach	2 032,00	40%	813,00
VPA03617	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Achat groupé de fruitiers par la communauté de communes du Pays de Brisach	3 654,00	40%	1 462,00
VPA03620	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN Plantation de fruitiers sur 2 vergers de la communauté de communes du Pays du Ried Brun	0,00		620,00
			Total	3 487,00